

Neuchâtel le, 9 juin 2009

Concerne : Démenti relatif à l'article de *L'Express* de ce jour et autres remarques.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à un article relatif au quartier du Vieux-Châtel paru ce jour dans *L'Express*, l'Association du Vieux-Châtel et Edmond de Reynier (AVE) tient à apporter le démenti et les remarques suivants :

- Concernant la réponse de M. Fabien Coquillat qui indique qu'« il ne reste qu'une signature à obtenir, mais c'est une question d'heures », ceci est erroné. L'une des parcelles nécessaires à la construction du projet immobilier manque en effet à l'appel mais, selon nos informations très récentes, la propriétaire n'entend en aucun cas la vendre. Par ailleurs, celle-ci étant à l'étranger durant les trois prochaines semaines, une quelconque résolution dans les prochaines heures semble pour le moins improbable.
- Concernant une autre réponse relative à l'opposition de Patrimoine Suisse à ce projet, M. Fabien Coquillat indique « Les annexes existantes sont actuellement classées comme *perturbantes* ». Nous tenons à préciser que cette réponse ne cite en aucun cas les termes utilisés par Patrimoine Suisse à ce sujet (voir annexe 1). Au contraire, celle-ci indique clairement : « Cette réalisation constitue un ensemble unique, digne d'être préservé dans son intégralité, la suppression de l'une ou de l'autre de ses composantes en altérerait substantiellement la valeur ».
- La section de la rue du Vieux-Châtel au sud du projet immobilier projeté appartient aux propriétaires desdits immeubles, et trois d'entre eux ont déjà clairement indiqué qu'ils refuseraient toute modification d'affectation, en particulier telle que le projet actuel le prévoit.
- En 2008, AVE a lancé une pétition qui a réuni plus de 400 signatures pour l'aménagement d'un espace vert et le maintien du potager social – et donc contre le projet immobilier actuel. A ce sujet, le rapport du Conseil Communal sur la gestion et des comptes de l'exercice 2008 de la Ville de Neuchâtel indique¹ : « la seconde [pétition] a fait l'objet d'une réponse circonstanciée dont le Bureau du Conseil général a pris acte. ». Or AVE n'a reçu aucune réponse – si ce n'est un accusé de réception de la chancellerie en date du 27 novembre 2008.

¹ http://neuchatel.ne.ch/d2wfiles/document/7067/5001/0/09-05_RAPPORT%20GESTION%202008%20opt.pdf, page 85

Depuis que ce projet immobilier a été initié, AVE a fait face à un nombre inquiétant d'approximations, de raccourcis et même de contre-vérités qui ne contribuent en aucun cas à établir un dialogue serein entre notre association de quartier, la Ville de Neuchâtel et les promoteurs du projet immobilier.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces rectifications et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le comité d'AVE

Sacha Labourey

10 .04.2009

Case postale 2866
2001 Neuchâtel

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concerne : projet immobilier de la ville de Neuchâtel sur la parcelle des serres dans le quartier du Vieux Châtel

L'association Patrimoine suisse cherche à préserver les qualités historiques, architecturales et urbanistiques du patrimoine construit.

A ce titre, notre association s'opposera au projet prévu à l'intersection des rues du Vieux-Châtel et d'Edmond-de-Reynier.

En effet, nous jugeons que les bâtiments réalisés par Guillaume Ritter doivent être considérés comme une entité urbanistique propre à son époque. Sa typologie « rue, jardin, immeuble, ruelle et dépendances » est spécifique à la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

Cette réalisation constitue un ensemble unique, digne d'être préservé dans son intégralité. La suppression de l'une ou l'autre de ses composantes en altérerait substantiellement la valeur.

Le projet immobilier à l'étude prévoit la démolition des dépendances au nord, ce qui aura pour conséquence de dénaturer cette structure et ce, pour laisser la place à un parking. Cette manière de concevoir l'urbanisme nous rappelle *fortement* les erreurs commises dans les années 1960-1970 !



Vue générale



Vue direction Patrimoine suisse soutient

Patrimoine suisse soutient également la densification de l'habitat qui vise à valoriser l'utilisation du sol.

Cette démarche ne doit cependant pas se faire au détriment de la qualité patrimoniale de certains ensembles. Dans le cas qui nous occupe, le quartier s'est considérablement densifié ces dernières années, Crêt-Taconnet, OFS, bâtiments de la HES. Il nous paraît inopportun de poursuivre dans cette voie sur ce site.

Dans ce périmètre, nous sommes favorables à un projet préservant le caractère de l'ensemble élaboré par Guillaume Ritter et offrant un espace public arborisé.

Ce nouveau projet devrait être dans la ligne des réalisations de qualité cautionnées par la Ville de Neuchâtel, telles que les bâtiments de l'OFS, le nouvel Hôpital de Pourtalès, l'école primaire de la Maladière, l'espace de l'Europe,...etc.

Nous vous remercions de prendre en compte les propos exposés ci-dessus et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Patrimoine Suisse
Section neuchâteloise

Pour le comité
Le président Claude Roulet

